



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, dix août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 04 août 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine GORGUES ROIG), Nicolas BLATGÉ

Secrétaire de séance : Didier BOURG.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie

le :

Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-09-02

1.1 – Marchés publics

Approbation du dossier Projet (PRO) relatif à la construction d'une salle culturelle et interassociative et lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de construction d'une salle culturelle et interassociative, les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) puis d'Avant-Projet Définitif (APD) ont été approuvées par délibérations du Conseil Municipal.

Il rappelle également que le permis de construire relatif à cette opération a été déposé le 21 mai 2026 et a été accordé en date du 07 juillet 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP) a émis un avis favorable sur le projet en date du 25 juin 2026.

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études BASIS, représenté par Monsieur MORINIERE, maître d'œuvre de l'opération, a finalisé les études de Projet (PRO) et présente au Conseil Municipal le dossier correspondant.

Ce dossier définit les caractéristiques techniques, architecturales et fonctionnelles définitives de l'équipement projeté. Il constitue la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), nécessaire au lancement de la procédure de passation des marchés de travaux.

À l'issue des études réalisées, le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à **1 330 605,95 € TTC**, comprenant les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et des différents intervenants, les études ainsi que l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération.

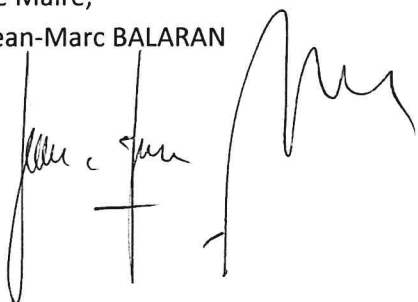
Après présentation du dossier PRO par le maître d'œuvre et échanges avec les membres du Conseil Municipal, il apparaît que les études réalisées permettent désormais d'engager la phase de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 10 pour, 0 contre et 0 abstentions des membres présents et des membres représentés :

- **APPROUVE** le dossier Projet (PRO) relatif à la construction d'une salle culturelle et interassociative présenté par le bureau d'études BASIS, maître d'œuvre de l'opération ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel global de l'opération arrêté à la somme de **1 330 605,95 € TTC** ;
- **DÉCIDE** de poursuivre la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises en vue de l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction de la salle culturelle et interassociative ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives, techniques et financières nécessaires au lancement et au déroulement de cette consultation ;
- **PRÉCISE** que l'attribution des différents lots du marché de travaux fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal, après analyse des offres conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la poursuite de l'opération sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 10 août 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Didier BOURG

